



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OLMES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 juillet 2020

**COMPTE-RENDU**  
**CR n° 04/2020**

**L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à 18 heures**, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du « PAYS D'OLMES », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et qu'aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et en application de l'ordonnance n°2020-562, la séance a été délocalisée au marché couvert de Lavelanet, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ.

**Date de la convocation** : le 23 juillet 2020

**Présents** : Mesdames, ALLABERT Emilie, ARNAUD Marie-Claire, AUDOUY Pascale, BALLESTER Monique, BERTRAND Béatrice, BLAZY Chantal, CUBILIE Dominique, EYNAC Martine, GARCIA Sandrine, GUARINOS Valérie, GUERRERO Sylvia, GUTIEREZ Pierrette, LEONARD Myriam, MARECHAL Christine, MASIP Virginie, PUJOL Michèle, PUJOL Nady, et Messieurs BARRAU-HILLOT Jean, CAMPOS Richard, CAROL Jacques, DES Claude, DIGOUDE Nicolas, DUROUDIER Jérôme, FAUCONNET Patrice, FERRIÉ Patrick, GALLOIS Marc, GAST Erald, GIRMA Marcel, HOAREAU Francois, LAFFONT Didier, LAFFONT Hervé, LAFFONT Patrick, MOREREAU Michel, MORETTO Richard, PAUBERT Yves, POPLINEAU Christian, POUILLEY Pierre, PUJOL Roland, ROY Jacky, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc, SAYDAK William, SGOBBO Gérald, TORRECILLAS Jean-Luc.

**Procurations** :

Monsieur Xavier PIHNO TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

**Excusés/Absents** : Messieurs Patrick CAZENAVE, Xavier PIHNO TEIXEIRA, ROSSI Jean Louis, SERRE Pascal.

-----  
Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur François HOAREAU, délégué près la commune de Raissac, a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLMES**

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

### **SOMMAIRE**

#### **PREAMBULE**

#### **1/ CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

#### **2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

#### **3/ SITUATION DE LA DETTE**

#### **4/ STRUCTURE DES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL**

#### **5/ PROJETS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE**

#### **PREAMBULE**

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et discuter les grandes orientations du prochain budget. Les ordonnances du Conseil des ministres du 25 mars 2020 adoptées afin de répondre à la crise sanitaire ont sur ce sujet suspendus les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB). Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

La loi du 7 août 2015, portant sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté comporte les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

## 1/ CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

### 1.1. Le contexte économique :

Le Projet de Loi de Finances pour 2020 s'inscrivait avant la période de confinement dans un contexte de croissance française qui se serait élevé à +1,4 % en 2019 et à +1,3 % en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone euro (+ 1,2 % par an sur les deux années précitées). Le déficit public devait quant à lui diminuer de plus de 20 milliards en 2020 ce qui aurait dû porter le solde public à 2,2 % du PIB contre 3,1 % en 2019.

Afin de favoriser le pouvoir d'achat, la croissance et l'emploi les impôts devait baisser de 10 milliards d'euros en 2020, le niveau de prélèvements obligatoires passant ainsi de 44,7 % en 2019 à 44,3 % en 2020. Les prévisions de prélèvements obligatoires sur les ménages prévoyaient 9,3 milliards d'euros dont 5 milliards au titre de la baisse de l'impôt sur le revenu des classes moyennes.

Aujourd'hui les premiers retours d'indicateurs placent la France en récession économique (contraction du PIB sur deux trimestres consécutifs), avec un plongeon de 5,8 % du PIB au premier trimestre 2020.

La plus forte baisse trimestrielle jusqu'à présent, avait été enregistrée au second trimestre 1968, lorsque les grèves avaient conduit à une baisse du PIB de 5,3 %. Cependant, le PIB avait alors rebondi de 8 % le trimestre suivant. La situation actuelle est très différente car le confinement ayant débuté le 17 mars, c'est surtout l'activité économique des mois d'avril et mai qui devrait être impactée.

Parmi les composantes du PIB, c'est l'investissement qui a connu la plus forte baisse au premier trimestre, avec un plongeon de 11,8 %. Les dépenses de consommation des ménages se sont contractées de 6,1 %, et les dépenses de consommation des administrations publiques de 2,4 %. Le déficit commercial s'est légèrement détérioré, avec une baisse des exportations (-6,5 %) supérieure à celle des importations (-5,9 %). Par branches d'activité, c'est la construction qui a enregistré la plus forte baisse (-12,6 %), et les services non-marchands la plus faible contraction (-2,1 %).

Le seul effet de huit semaines de confinement représente 120 milliards d'euros de produit intérieur brut en moins dans l'économie (5 points de PIB annuel). Près de 60 % de la baisse de revenu national est absorbée par les administrations publiques (par la hausse du déficit). Mais 35 % est au compte des entreprises, ce qui pose la question du rebond après l'épisode de confinement.

### 1.2. Le contexte financier :

Les transferts financiers de l'Etat s'élèvent à 49 milliards d'euros. A l'intérieur de cette enveloppe la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable (environ 27 milliards d'euros), le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) croît de 350 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6 milliards d'euros en raison de la nette reprise de l'investissement public local en 2018 et 2019, les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement restent stables par rapport à 2019 avec notamment l'inscription d'un crédit de plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

S'agissant de la péréquation, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros comme en 2019 et un abondement de 10 millions d'euros est effectué en faveur de la "dotation élu local" (de 65 millions en 2019 à 75 millions en 2020) pour financer les mesures du projet de loi "Engagement et proximité bénéficiant aux petites communes ».

Conformément à la loi de finances pour 2018, l'article 5 du PLF organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les contribuables, en 2020, suppression effective de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, En 2023, suppression totale de la taxe d'habitation pour les 20 % restants (cette suppression sera effectuée par tiers (30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Le produit de la TH acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat. Pour les communes, en 2020 les communes percevront la taxe d'habitation, mais elles ne pourront en augmenter le taux qui sera figé à son niveau de 2019, les communes qui ont augmenté leur taux de la taxe d'habitation depuis 2017 verront les 12èmes mensuels de TH 2020 diminués du supplément généré par l'augmentation sur les contribuables dégrevés, les collectivités qui n'ont pas institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne pourront pas l'instituer avant le 1er janvier 2023.

A compter de 2021, la suppression de la part communale de taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de garantir une stricte compensation, un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous compensations sera mis en place. Pour les départements et les intercommunalités, les pertes de recettes seront compensées par l'affectation d'une fraction de la TVA, comme cela existe déjà pour les régions.

Les autres mesures fiscales :

Le coefficient d'actualisation forfaitaire :

Jusqu'en 2017, le coefficient d'actualisation des valeurs locatives foncières était déterminé en loi de finances. La loi de finances pour 2017 a prévu qu'à compter de 2018, ce coefficient serait égal au taux d'inflation réelle constaté l'année précédente et non plus au taux d'inflation prévisionnelle. En 2019, la revalorisation des bases fiscales est égale au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 2,2 %.

L'application de ce coefficient forfaitaire en 2019 a représenté un gain de 110 K€ environ, à taux inchangés. Pour 2020, le PLF ne prévoyait pas l'application d'un coefficient d'actualisation forfaitaire pour les bases TH relatives aux habitations principales, l'augmentation forfaitaire sur la TH atteindra donc 0,9 % en 2020.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation annoncée depuis plusieurs années, ne devrait s'appliquer qu'à compter des impositions 2026.

Les propriétés seront classées en quatre catégories : maisons individuelles, appartements en immeuble collectif, locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles et dépendances isolées. La valeur locative du bien sera obtenue par l'application d'un tarif au mètre carré défini pour la catégorie du bien et par secteur.

Le FCTVA : Prévu initialement au 1er janvier 2019, reporté en 2020 par la loi de finances pour 2019, le traitement automatisé des données budgétaires et comptables pour le calcul du FCTVA est une nouvelle fois repoussé d'un an. Le traitement automatisé consiste en une dématérialisation de la procédure d'instruction de contrôle et de versement.

Indemnités de conseil versées aux comptables publics, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Les prestations précitées ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité de conseil. Cette indemnité ne rémunère pas le service rendu par la DGFIP mais les vacations de conseil réalisées par le comptable à la demande de la collectivité. Le PLF pour 2020 prévoit que ces indemnités ne seront désormais plus prises en charge par les collectivités mais par l'Etat qui finance cette mesure par une nouvelle minoration des variables d'ajustement à hauteur de 25 millions d'euros.

## 2 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Les comptes de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes sont répartis au sein de six budgets différents.

La présentation des documents budgétaires qui concerne les réalisations 2019 vous est donc proposée dans des chapitres regroupant ces différents budgets.

Ce dossier présente un résumé des chapitres les plus importants, ainsi que des détails et explications, pour les éléments significatifs ou ayant eu des variations notables.

\*  
\* \*

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
-------------------------

**Compte administratif 2019****Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
11	Charges à caractère général	693 503	693 168	
12	Charges de personnel	1 336 500	1 279 983	
65	Autres charges de gestion courante	2 883 003	2 791 686	
14	Atténuation de produits	4 294 641	4 294 641	Reversement AC
66	Charges financières	36 712	36 696	Intérêts d'emprunt
67	Charges exceptionnelles	1 307 116	1 282 699	Virements aux budgets annexes

Les dépenses concernant les charges générales ont été réalisées à hauteur des prévisions, les éléments principaux les composant sont les suivants :

- Prestataires de services : animations estivales : 17 121€, musée 2 145€,
- Eau, électricité : 19 141€,
- Carburants : 8 899€,
- Autre fournitures non stockées, 15 378€ : fournitures pour la boutique du musée,
- Petits équipements : 15 034€, dont achats de petits matériels et aménagements liés au fonctionnement des services : équipe verte 3 430€, musée 2 509€, administratif 2 391€, site de Fontestorbes 1 290€, technique 4 013€,
- Fournitures administratives : 3 838€,
- Locations mobilières : 7 015€ (photocopieurs),
- Entretien et réparations (chemins de randonnée, terrains, véhicules, bâtiments) : 39 842€,
- Maintenance : 29 101€ dont Bâtiment Tetras 3 319€, contrôles techniques des structures : musée 2 813€, Office de tourisme 1 334€, services administratifs logiciels et bâtiments 21 067€,
- Assurances : 33 237€,
- Etudes et recherches : 58 000€
- Documentation : 7 375€,
- Versement à des organismes de formation : 5 111€, formations administratives, 21 314€ dispensés dans le cadre de la mission ADEC et 110 000€ de reversions sur l'enveloppe Johnson control.
- Annonces et insertions : 17 225€ dont 4 487€ pour les animations estivales, 7 051€ pour les filières courtes, 1 929€ pour l'office de tourisme,
- Catalogues et imprimés : 13 557€ dont 1 330€ destinés aux documents administratifs, 8 966€ pour les animations estivales, 1 386€ pour le musée, 1 624€ pour l'office de tourisme,
- Frais de publicité divers : 31 813€, dont 17 500€ ronde de l'isard, 5 760€ animations estivales, 5 270€ filières courtes, 2 497€ musée,
- Frais de télécommunication et affranchissements : 45 796€,
- Les concours divers et cotisations : 176 312€, composés des participations auprès du PETR 25 838€, du CNAS 7 038€ et de l'association des maires 1 736€, Association AAA 30 000€, Pyrénées Cathares 80 000€ (2018 et 2019), SPA 29 500€,
- Taxes foncières : 79 419€, dont 40 850€ friche Mirabeau, 35 480€ friches sab meca09.



- Les ventes de la boutique du musée 14 276€,
- Les recettes des animations estivales 6 645€.

Les impôts et taxes concernent :

- Les contributions directes qui se décomposent en :
  - ✓ Produit des taxes ménages (TH, TFB, TFNB) 3 832 978€,
  - ✓ Produit des entreprises : CVAE 403 488€,
  - ✓ Taxe sur les surfaces commerciales : 167 554€,
  - ✓ Taxe sur les entreprises de réseaux : 94 772€,
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2 332 890€,
- La taxe pour la gestion des milieux aquatiques : 76 612€,
- Le Fond National Garantie Individuelle Ressources : 926 774€,
- Le Fond de Péréquation des recettes communales et intercommunales 160 402€.
- Les attributions de compensations des communes : 17 044€.

Le chapitre 74 contient ;

- Les dotations de l'Etat : dotation intercommunalité 51 738€, dotation de compensation 1 238 315€,
- Dotation Compensation Relais Taxe Professionnelle : 511 609€,
- Compensation sur exonérations TH : 225 831€,
- Fond départemental de TP : 13 742€,
- Allocation compensatrice CVAE et CFE : 44 328€.

Les autres postes correspondent aux :

- Subvention Etat pour :
  - ✓ Filières alimentaires : 1 500€,
  - ✓ GPEC : 15 000€
  - ✓ Adulte relais : 12 435€
- Subvention département pour :
  - ✓ Animation OPAH : 10 000€
  - ✓ PDR : 6 090€
- Subvention régionale pour :
  - ✓ Patrimoine pays : 10 000

Les autres produits de gestion courante chapitre 75 correspondent aux :

- Locations de biens : bar de la fontaine Fontestorbes : 5 497€, appartement du siège du CIAS : 3 528€, bureaux du pays des Pyrénées Cathare 9 285€, loyer grand Tétrás 14 997€,
- Remboursements d'assurances : 3 622€.

**Le CA présente un excédent de fonctionnement de + 43 360 €.**

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaire
16	Emprunts	154 882	154 879	
20	Immobilisations incorporelles	188 979	122 226	
204	Subventions d'équipement	263 500	214 500	
21	Immobilisations corporelles	610 824	119 859	
458	Conventions de mandats	1 490 872	479 781	Voiries communales

Les dépenses principales des chapitres 20-204 concernent :

- Etude PLUI : 108 216€,
- Diagnostic amiante friche Meca 09 : 6 537€,
- Annonce insertion sur marchés : 7 472€,
- Subvention d'investissement versées dans le cadre de l'OPAH : 57 500€ (500€ par propriétaire privé),
- Subvention d'investissement budget monts d'Olmes : 157 000€.

Les dépenses principales du chapitre 21 concernent :

- Travaux préalables friche SAB-Meca09 : 56 175€,
- Gyrobroyeur, autoporté équipe verte : 7 422€,
- Travaux électriques musée : 3 284€,
- Bordures parking Fontestorbes : 13 222€,
- Chauffage bâtiment Fontestorbes : 14 622€.

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
10	Dotations (FCTVA)	100 000	26 065
13	Subventions d'investissement	723 999	89 658
16	Emprunts	0	0
44	Conventions de mandat	1 597 872	458 083

Les subventions d'investissements correspondent aux :

- Subventions de l'Etat pour :
  - ✓ Solde Mirabeau : 5 920€
  - ✓ PLUI : 22 880€
  - ✓ Friche Meca09-SAB : 6 000€
  - ✓ Vidéoprotection : 19 883€
- Subventions du département pour :
  - ✓ Solde Mirabeau : 5 920€
  - ✓ PLUI : 22 880€

#### Le CA présente un résultat d'investissement de +11 263 €

Cet excédent est à minorer en fonction des restes à réaliser sur travaux et subventions de -78 600€ **soit -67 337€.**

### BUDGET MONTS D'OLMES

#### Compte administratif 2019

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
11	Charges à caractère général	286 700	284 302	
12	Charges de personnel	0	0	
65	Autres charges de gestion courante	1 264 875	1 261 727	
66	Charges financières	89 219	89 176	Intérêts sur emprunts
67	Charges exceptionnelles	0	0	Annulation de titres

Les dépenses générales sont conformes au prévisionnel, les dépenses principales les concernant sont :

- La location de la chargeuse, dameuse : 90 493€,
- La location d'Algecos : 35 950€,
- Assurances : 8 362€,
- Contentieux prud'hommes : 10 464€
- Partenariat Perrine Laffont : 20 000€,
- Navette : 10 573€,
- Impôts sur les sociétés : 84 906€

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65 sont constituées par le paiement des redevances de la dsp à la savasem 1 210 887€, et part des indemnités de départ en retraite 50 840€.

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
13	Atténuations de charges	1 000	1 683
70	Produits des services	1 200 000	1 037 382
74	Subventions	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0
76	Produits financiers	10 000	0
77	Produits exceptionnels	839 559	839 559

Les produits de services correspondent aux ventes de forfaits pour 1 029 975€, à 3 488€ de recettes liées à l'exploitation de la navette et 3 918€ liés à l'exploitation du jardin des neiges par l'ESF.

Le chapitre 77 est composé de la subvention d'équilibre du budget principal 839 559€.

#### Le CA présente un résultat de fonctionnement de -124 292 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaire
16	Emprunts	405 799	405 438	
20	Immobilisations incorporelles	8 000	4 461	Frais d'insertions publicitaires sur marchés
21	Immobilisations corporelles	1 657 000	592 319	
23	Constructions	0		

Les principales dépenses ayant constitué le chapitre 21 sont les suivantes :

- Equipements neige de culture : 2 470€,
- Maîtrise d'œuvre et étude préalable garage : 70 295€,
- Parking Ludovic : 451 208€,
- Remontées mécaniques : 65 029€ (dont touret acier 15 600€, têtes de canon 24 112€, air bag sauts 6 000€, remontées mécaniques 6 576€).

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
----------	----------	-----------	--------------

1068	Affectation résultat	11 601	11 601
13	Subventions d'investissement	1 457 001	198 433
16	Emprunt	135 000	135 000

Le chapitre 13 est composé :

- D'un acompte sur la subvention d'investissement DETR pour le parking Ludovic : 41 433€,
- De la subvention d'investissement provenant du budget principal : 157 000€.

Le chapitre 16 est composé :

- De la perception de l'emprunt nécessaire à la construction du parking 135 000€,

### Le CA présente un résultat d'investissement de -232 041 €

Cet excédent est à minorer en fonction des restes à réaliser sur travaux et subventions de +9 000€ **soit -223 041€.**

## MONTSEGUR

### Compte administratif 2019

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
11	Charges à caractère général	25 900	18 607	
012	Charges de personnel	62 000	45 543	
66	Charges financières	5 104	5 099	

Les charges générales sont consacrées à diverses dépenses de fonctionnement du service, les plus importantes concernent une étude clientèle Montségur 6 675€, l'organisation de séminaires OGS 5 381€, l'adhésion au réseaux grands sites 4 900€.

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
74	Subventions	30 000	46 789	
75	Autres produits gestion courante			
77	Produits exceptionnels	96 925	57 000	Subvention d'équilibre

Les subventions du chapitre 74 correspondent pour 5 180€ à l'aide versée par l'Etat pour l'ingénierie, 41 588€ pour la mise en place de l'OGS.

### Le CA présente un résultat de fonctionnement de +928 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaire
16	Emprunts	18 000	17 999	
20	Immobilisations incorporelles	56 904	46 613	
21	Immobilisations corporelles	3 271 000	108 595	
23	Constructions			

Le chapitre 20 est composé :

- Des paiements réalisés dans le cadre de l'étude OGS : 39 564€,
- D'un acompte pour réalisation de film OGS : 7 048€.

Le chapitre 21 est composé des paiements de travaux réalisés dans le cadre de la transformation d'une grange en local saisonnier.

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
13	Dotations, subventions	2 554 700	53 234
16	Emprunts	560 000	0

Les subventions du chapitre 13 correspondent à :

- Une avance de l'Etat 16 141€ pour la mise en place d'outils d'observations OGS,
- Une avance de la Région pour la Maitrise d'œuvre du musée 22 271€,
- Une avance de la Région pour la transformation d'une grange en local saisonnier 2 100€.
- Au solde de la région solde sur la phase concours 12 720€.

Le solde de l'emprunt à percevoir 560 000€, n'a pas été libéré dans l'attente de remontées de dépenses plus importantes.

#### Le CA présente un résultat d'investissement de +115 180 €

Cet excédent est à minorer en fonction des restes à réaliser sur travaux et subventions du projet Montségur qui sont de

-106 700€ **soit + 8 480.**

### ZONES INDUSTRIELLES

#### Compte administratif 2019

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
11	Charges à caractère général	142 800	134 572	
66	Charges financières	29 579	29 510	
67	Charges exceptionnelles			

Les charges générales sont constituées pour les dépenses les plus importantes, par le paiement de l'éclairage public des zones d'activités 5 406€, l'impôt foncier 47 660€ pour lequel les zones d'activité représentent 5 075€ et 42 585€ le bâtiment nestor refacturé, des frais de contentieux 79 989€ concernant la procédure d'acquisition du bâtiment Nestor.

#### - Recettes de fonctionnement -

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
74	Subventions			
75	Autres produits gestion courante	66 000	65 175	
77	Produits exceptionnels	167 426	564 959	

Les autres produits de gestion courante sont constitués par les loyers de la société ACTIS 25 544€, le remboursement de la taxe foncière afférente à cette société 39 631€.

Les produits exceptionnels concernent la subvention d'équilibre du budget principal 150 000€, la vente d'un terrain sur la zone de Tabre 13 400€, la vente de l'atelier de découpe de Pichobaco 70 000€, le reste des sommes du chapitre 77 concerne les écritures de sortie d'actif de ces biens.

### Le CA présente un résultat de fonctionnement de +12 035 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaire
16	Emprunts	81 959	81 959	
20	Immobilisations incorporelles	0	0	
21	Immobilisations corporelles	26 000	14 015	

Le chapitre 21 comprend le montant de travaux d'aménagement de voirie sur la zone de Tabre.

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
10	Affectation résultat	79 856	79 856
16	Emprunts	0	0

### Le CA présente un résultat d'investissement de -4 369 €

## BUDGET HOTEL D'ENTREPRISE

### Compte administratif 2019

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaires
11	Charges à caractère général	135 400	134 601	
65	Autres charges	100	1	
66	Charges financières	69 716	69 673	Intérêts emprunts

Les montants principaux concernant les charges générales sont :

- Le paiement des fluides : eau 11 348€, Electricité 13 123€, gaz 18 558€, combustible bois 16 897€,
- L'entretien et les travaux sur le bâtiment 9 012€,
- Maintenance chaudière 4 831€
- La taxes foncière 57 199€,

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
70	Produits des services	35 100	4 398
75	Autres produits de gestion courante	124 000	143 331
77	Produits exceptionnels	233 206	233 206

Les produits des services correspondent aux remboursements des dépenses liées aux consommations de fluides des entreprises locataires.

Le chapitre 75 comprend :

- Les loyers des sociétés Biotex, Chronoloisir, CIBC, DR Technologie, Echafausud, Ecoland, Enfinity pv, Hélioparc, GTD International, Menuiseries ariègeoise, Macarel, Natys, SARL e-Mines, Surfin'meeple, Toits Solaires.

Le chapitre 77 correspond à la subvention d'équilibre du budget principal pour 233 206€.

### Le CA présente un résultat de fonctionnement de +124 599 €

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019	Commentaire
16	Remboursement d'emprunts	180 788	179 657	
20	Immob. Incorporelles	4 000	0	
21	Immobilisations corporelles	345 400	27 135	

Les dépenses inscrites au chapitre 21 concernent les travaux réalisés pour :

- Travaux locaux chronoloisir : 11 301€,
- Reprise chaussée : 14 781€,
- Rac boîtes aux lettres : 1 042€,

#### Recettes d'investissement

Chapitre	Intitulé	Voté 2019	Réalisé 2019
13	Subventions d'investissement	185 000	0
16	Emprunt - Caution sur loyer	0	1 557

### Le CA présente un résultat d'investissement de +4 975 €

Cet excédent est à minorer en fonction des restes à réaliser sur travaux et subventions de qui sont de -140 000€ soit **-135 025.**

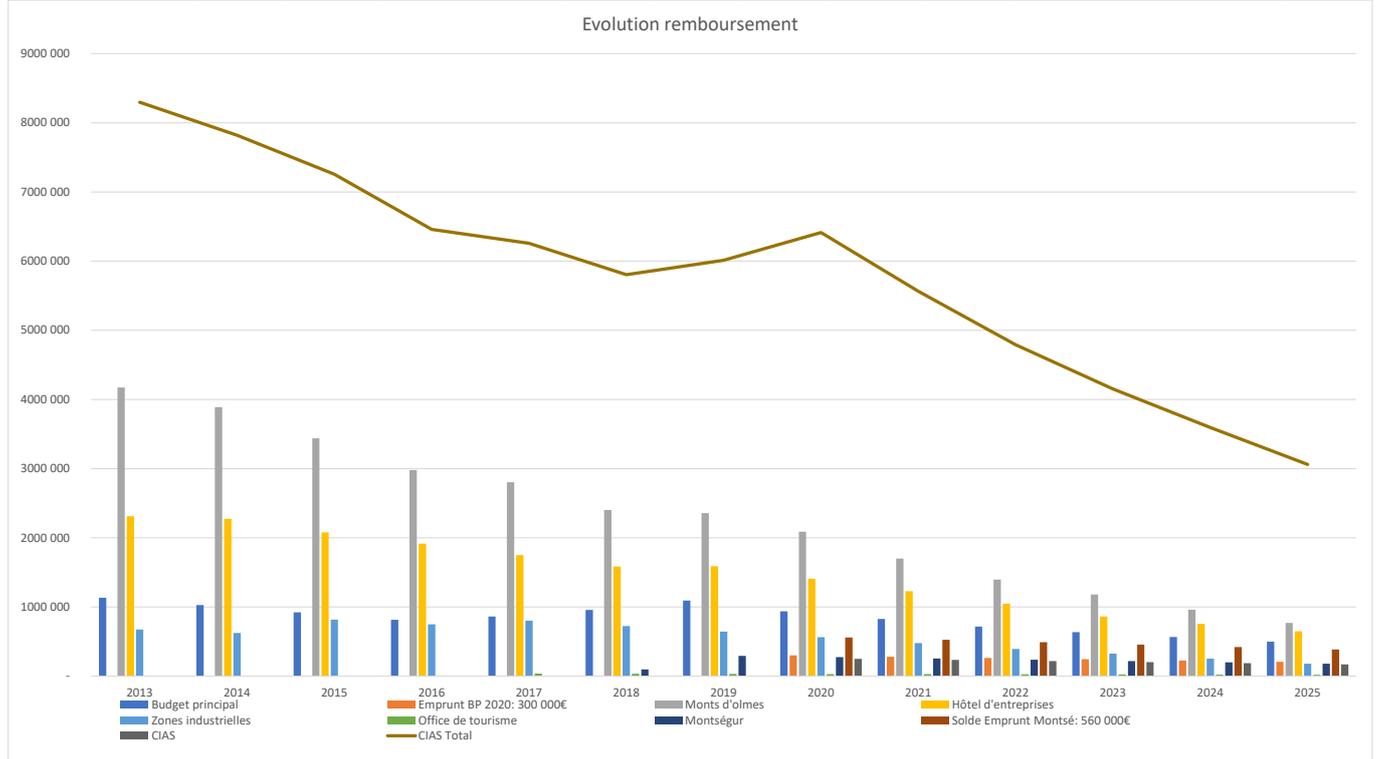
## 3 – SITUATION DE LA DETTE

Evolution des annuités de la dette avec emprunts simulés													
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	156 400	153 198	149 997	147 586	159 505	169 362	186 113	136 167	132 966	98 162	84 918	83 533	82 149
Emprunt BP 2020: 300 000€								18 125	22 295	22 295	22 295	22 295	22 295
Monts d'olmes	587 532	598 096	587 323	540 533	503 854	501 338	484 934	457 708	360 695	260 648	255 828	216 688	198 685
Hôtel d'entreprises	288 695	292 572	250 765	244 872	238 954	233 046	239 712	233 813	227 910	222 002	137 468	135 225	132 981
Zones industrielles	81 659	93 139	104 832	102 941	107 940	108 646	107 205	105 765	104 325	82 885	82 234	81 584	73 146
Office de tourisme					2 843	2 875	2 875	2 875	2 875	2 875	2 875	2 875	2 875
Montségur					1 857	7 733	22 482	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527	22 527
Solde Emprunt Montségur: 560 000€								33 834	41 618	41 618	41 618	41 618	41 618
CIAS	2 676	2 676						18 238	18 182	18 182	18 182	18 182	18 182
Total	1 116 962	1 139 681	1 092 917	1 035 932	1 014 953	1 023 000	1 043 321	1 029 052	933 393	771 194	667 945	624 527	594 458
Dont nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	51 959	63 913	63 913	63 913	63 913	63 913

Le tableau précédent intègre les emprunts réalisés en 2018-19 concernant le financement de la réalisation des projets en cours (friche SAB, MECA, Vidéoprotection : 270 000€, Montségur 2020 : 200 000€, Parking et garages Monts d'Olmes : 370 000€, accueil de nouvelles entreprises hôtel 170 000€).

Le tableau intègre également l'emprunt à réaliser pour 2020 sur le budget principal 300 000€, et le solde contractualisé de l'emprunt à libérer pour le projet Montségur de 560 000€.

Evolution remboursement du capital restant dû avec emprunts simulés													
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget principal	1 133 632	1 028 921	922 558	814 465	862 556	958 263	1 092 199	937 320	827 197	716 407	636 606	567 781	498 255
Emprunt BP 2020: 300 000€								300 000	281 874	263 496	244 863	225 971	206 817
Monts d'olmes	4 172 816	3 890 531	3 437 742	2 979 177	2 803 651	2 401 399	2 358 171	2 087 733	1 699 202	1 395 679	1 179 928	960 200	770 688
Hôtel d'entreprises	2 310 812	2 273 465	2 077 867	1 915 339	1 751 392	1 585 977	1 589 041	1 410 253	1 229 687	1 047 278	862 964	756 677	648 348
Zones industrielles	673 382	625 298	817 847	750 526	801 574	725 303	645 303	563 344	479 331	393 161	324 730	253 924	180 627
Office de tourisme					38 000	35 756	33 474	31 153	28 792	26 391	23 948	21 464	18 938
Montségur						98 566	292 761	274 762	256 474	237 893	219 015	199 834	180 346
Solde Emprunt Montsé: 560 000€								560 000	526 165	491 860	457 079	421 814	386 059
CIAS	5 066	2 579						250 000	234 650	219 122	203 413	187 521	171 443
<b>Total</b>	<b>8 295 708</b>	<b>7 820 794</b>	<b>7 256 014</b>	<b>6 459 507</b>	<b>6 257 173</b>	<b>5 805 264</b>	<b>6 010 949</b>	<b>6 414 565</b>	<b>5 563 372</b>	<b>4 791 287</b>	<b>4 152 546</b>	<b>3 595 186</b>	<b>3 061 521</b>
Dont nouveaux	-	-	-	-	-	-	-	860 000	808 039	755 356	701 942	647 785	592 876



Le diagramme ci-dessus décrit la courbe de remboursement du capital, le pic de 2019 correspondant aux nouveaux emprunts contractés cités précédemment, les histogrammes représentent les annuités d'emprunt, où se dessine la part la plus importante prise par les budgets Monts d'Olmes et hôtel d'entreprises.

## 4- STRUCTURE DES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNELS

Effectifs Communauté de communes pays d'olmes							
Années	2014 = 79	2015 = 97	2016 = 37	2017 = 41	2018 = 38	2019 = 39	2020 = 38
administratifs	4 adjoints administratifs 2 rédacteurs 1 attaché	5 adjoints administratifs 1 rédacteur 1 attaché 1 nt agent entretien	5 adjoints administratifs 3 rédacteurs 1 attaché 1 nt agent entretien 2 NT attaché	5 adjoints administratifs 2 rédacteurs 1 attaché 2 NT attaché 1 NT	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 2ème classe 1 rédacteur 3 adjoints administratifs ppal 2ème classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 NT contractuel 1 NT contractuel 1 allocation perte d'emploi	2 attachés territorial 2 rédacteurs 4 adjoints administratifs ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuel 1 allocation perte d'emploi (6 mois)	2 attachés territorial 1 rédacteur 3 adjoints administratifs ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 NT Adulte relais 1 NT PLUII
communication	1 adjoint administratif	1 adjoint administratif	1 adjoint administratif	1 adjoint administratif	1 adjoint administratif ppal 2ème classe	1 adjoint administratif ppal 1ère classe	1 adjoint administratif ppal 1ère classe
économie-projets	1 adjoint administratif 1 attaché 1 NT attaché	1 adjoint administratif 1 attaché 1 NT attaché	1 adjoint administratif 1 attaché 1 NT attaché	1 adjoint administratif 1 attaché 1 NT attaché 1 NT alternance	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 3 NT contractuels 1 apprenti	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuels	1 attaché territorial 1 rédacteur ppal 1ère classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 2 NT contractuels
équipe technique entretien	2 adjoints techniques 6 NT saisonniers	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques	2 adjoints techniques 1 NT	2 adjoints techniques ppal 2ème classe 2 adjoints techniques 2 NT Contractuel	2 adjoints techniques ppal 2ème classe 2 adjoints techniques 1 NT Contractuel 1 adjoint technique	3 adjoints techniques ppal 2ème classe 2 adjoints techniques 3 NT Contractuel 1 adjoint technique
équipe verte	3 adjoints techniques 1 agent de maîtrise 1 NT 2 NT saisonniers	3 adjoints techniques 1 agent de maîtrise 2 NT	4 adjoints techniques 1 agent de maîtrise 2 NT	4 adjoints techniques 1 agent de maîtrise 2 NT	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère classe 2 adjoints techniques ppal 2ème classe 3 adjoints technique 1 apprenti	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 2ème classe 3 adjoints technique 1 apprenti	1 agent de maîtrise principal 1 adjoint technique ppal 1ère classe 2 adjoint technique ppal 2ème classe 3 adjoints technique
musée	2 adjoints administratifs 1 NT attaché	2 adjoints administratifs 1 NT attaché 1 NT saisonnier	2 adjoints administratifs 1 adjoint technique 1 NT attaché	2 adjoints administratifs 1 adjoint technique 1 NT attaché 1 NT saisonnier	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 adjoint technique ppal 1er classe 1 NT cdi	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 1er classe	1 adjoint administratif ppal 2ème classe 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 adjoint technique ppal 1er classe
travaux	2 adjoint technique 1 agent de maîtrise	2 adjoint technique 1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise principal	1 agent de maîtrise principal	
office de tourisme	2 adjoint administratifs 1 rédacteur 4 NT saisonniers	2 adjoint administratifs 1 rédacteur 4 NT saisonniers	2 adjoint administratifs 1 rédacteur 4 NT saisonniers	2 adjoint administratifs 1 rédacteur 4 NT saisonniers		1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe	1 adjoint administratif 1 adjoint administratif ppal 1ère classe 1 NT
monts d'olmes	3 permanents 37 NT saisonniers	3 permanents 33 NT saisonniers	DSP	DSP	DSP	DSP	DSP
montségur				2 NT	2 NT contractuel	2 NT contractuel	1 NT contractuel

Effectifs Centre Intercommunal d'Actions Sociales							
Années	2014=38	2015=39	2016=39	2017=36	2018=26	2019=24	2020=26
Administratif	2 adjoints administratifs 1 attaché 50%	2 adjoints administratifs 1 attaché 50%	1 adjoint administratif 1 attaché 50%	1 adjoint administratif 1 attaché 50%	1 attaché territorial 1 adjoint administratif ppal de 2ème classe	1 adjoint administratif ppal de 2ème classe	1 adjoint administratif ppal de 2ème classe
Chantier insertion	10 cdi 1 NT assistant socio-éducatif 1 NT encadrant technique	10 cdi 1 NT assistant socio-éducatif 1 NT encadrant technique 1 NT chef chantier	10 cdi 1 NT assistant socio-éducatif 1 NT encadrant technique 1 NT chef chantier	10 cdi 1 NT assistant socio-éducatif 1 NT encadrant technique	1 NT contractuel 4 mois		
Paej	1 non titulaire	1 non titulaire	1 non titulaire	1 non titulaire	1 NT contractuel 6 mois	1 NT contractuel	1 NT contractuel
Logement	1 travailleur social 1 NT 1 adjoint administratif	1 assistant socio-éducatif 1 adjoint administratif	1 assistant socio-éducatif 1 adjoint administratif	1 assistant socio-éducatif 1 adjoint administratif	1 assistant socio-éducatif 1 adjoint administratif ppal de 2ème classe	1 assistant socio-éducatif ppal 1 adjoint administratif ppal de 2ème classe	1 assistant socio-éducatif classe excep 1 adjoint administratif ppal de 2ème classe
Relais assistantes maternelles	1 éducateur principal	1 éducateur principal	1 éducateur principal	1 éducateur principal	1 éducateur principal de jeunes enfants	1 éducateur principal de jeunes enfants	1 éducateur principal de jeunes enfants classe exceptionnelle
RSA	1 NT attaché	1 NT attaché	1 NT attaché 1 NT saisonnier	1 NT attaché	1 NT contractuel	1 NT contractuel CDI	1 NT contractuel CDI 1 NT contractuel CDD
accueil collectif	1 NT 3 adjoints d'animation 1 animateur principal 2 auxiliaires de puériculture 1 puéricultrice	2 NT 3 adjoints d'animation 1 animateur principal 2 auxiliaires de puériculture 1 puéricultrice	2 NT 3 adjoints d'animation 1 animateur principal 2 auxiliaires de puériculture 1 puéricultrice	1 NT 3 adjoints d'animation 1 animateur principal 2 auxiliaires de puériculture 1 puéricultrice	1 puéricultrice de classe normale 2 auxiliaires de puér ppal 2ème classe 1 adjoint d'animation ppal 2ème classe 2 adjoints d'animation 1 animateur ppal 2ème classe 2 NT contractuel	1 puéricultrice de classe supérieure 1 auxiliaires de puér ppal 1ère classe 1 auxiliaires de puér ppal 2ème classe 3 adjoint d'animation ppal 2ème classe 2 adjoints d'animation 1 animateur ppal 1ère classe	1 puéricultrice hors classe 1 cadre de santé 2ème classe 1 auxiliaires de puér ppal 1ère classe 1 auxiliaires de puér ppal 2ème classe 2 adjoints d'animation ppal 2ème classe 1 adjoint d'animation 1 adjoint technique 1 animateur ppal 1ère classe 1 NT auxiliaire de puér
accueil familial	7 assistantes familiales 1 cadre de santé	7 assistantes familiales 1 cadre de santé 1ère classe 50%	6 assistantes familiales NT 1 NT auxiliaire de puér	7 assistantes familiales NT 1 Educateur jeunes enfant 1ère classe			
coordination petite enfance	1 attaché 50%	1 attaché 50%	1 attaché 50%	1 attaché 50%	1 cadre de santé 1ère classe 50%	1 cadre de santé 1ère classe	1 cadre de santé 1ère classe

Evolution charges de personnel 2008 à 2020														
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	BP	706 804	791 006	853 798	799 464	843 918	828 545	805 861	785 335	938 240	1 052 531	1 113 822	1 279 982	1 233 000
Atténuation de charges		30 590	68 467	134 284	36 096	5 317	7 238	15 288	16 186	15 319	8 329	6 610	7 675	35 000
Prestation de services										25 131	83 571	96 613	117 035	
Subventions		44 852	15 000	15 000	15 000	15 000	11 875	17 600	15 000		1 000		12 435	
<b>Total</b>		<b>631 362</b>	<b>707 539</b>	<b>704 514</b>	<b>748 368</b>	<b>823 601</b>	<b>809 432</b>	<b>772 973</b>	<b>754 149</b>	<b>897 790</b>	<b>960 631</b>	<b>1 009 599</b>	<b>1 142 837</b>	<b>1 198 000</b>
Charges de personnel	CIAS	787 781	932 852	956 645	969 948	985 797	933 811	941 881	984 927	956 350	949 861	830 270	840 730	970 000
Atténuation de charges		120 236	105 364	141 265	121 047	159 115	118 846	162 065	157 379	138 465	163 733	3 724	3 944	10 000
Prestation de services										74 429	41 500	45 587	60 819	48 000
Subventions		59 648	104 299	144 287	119 886	146 310	93 904	147 059	90 932	91 546	48 833	13 800	9 320	
<b>Total</b>		<b>607 897</b>	<b>723 189</b>	<b>671 093</b>	<b>729 015</b>	<b>680 372</b>	<b>721 061</b>	<b>632 757</b>	<b>736 616</b>	<b>651 910</b>	<b>695 795</b>	<b>767 159</b>	<b>766 647</b>	<b>912 000</b>
Charges de personnel	MO	496 205	555 164	585 552	523 649	548 882	602 453	506 906	427 065		31			
Atténuation de charges		108 006	45 316	91 265	35 801	1 155	938	6 728	293	5 110				
Prestation de services														
Subventions		14 759												
<b>Total</b>		<b>373 440</b>	<b>509 848</b>	<b>494 287</b>	<b>487 848</b>	<b>547 727</b>	<b>601 515</b>	<b>500 178</b>	<b>426 772</b>	<b>- 5 079</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges de personnel	OT	132 687	132 624	123 968	120 614	87 838	92 762	112 764	116 376	110 899	114 804	69 252	-	-
Atténuation de charges		62		26 941	4 445	556	171							
Prestation de services												60 671		-
<b>Total</b>		<b>132 625</b>	<b>132 624</b>	<b>97 027</b>	<b>116 169</b>	<b>87 282</b>	<b>92 591</b>	<b>112 764</b>	<b>116 376</b>	<b>110 899</b>	<b>114 804</b>	<b>8 581</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges de personnel	TAD	21 411	26 580	27 093	27 019	27 758								
Atténuation de charges						165								
Prestation de services														
<b>Total</b>		<b>21 411</b>	<b>26 580</b>	<b>27 093</b>	<b>27 019</b>	<b>27 593</b>	<b>-</b>							
Charges de personnel	MONTSEGUR										39 174	55 616	45 543	37 000
Atténuation de charges														
Prestation de services														
Subventions											29 929	30 000	5 180	30 000
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>9 245</b>	<b>25 616</b>	<b>40 363</b>	<b>7 000</b>								
<b>Total général</b>		<b>1 766 735</b>	<b>2 099 780</b>	<b>1 994 014</b>	<b>2 108 419</b>	<b>2 166 575</b>	<b>2 224 599</b>	<b>2 018 672</b>	<b>2 033 913</b>	<b>1 655 520</b>	<b>1 780 475</b>	<b>1 810 955</b>	<b>1 949 847</b>	<b>2 117 000</b>

Les mouvements notables concernant les mouvements de personnels vont concerner en 2020 :

Pour le budget principal la non intégration d'un poste de chargé d'affaires juridiques, de DGS, deux départs en retraite non budgété (suivi des chantiers et aide comptable) et le transfert à l'équipe technique d'un personnel du CIAS.

Pour le budget CIAS les montants intègrent un poste de direction au sein de l'accueil collectif et un poste de direction sur l'année complète pour l'accueil familial, ainsi qu'un poste en remplacement d'un départ en congé maternité sur le service Revenu de Solidarité Active.

## 5/ PROJETS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### 5.1 Les projets et orientations budgétaires :

#### Budget principal

Au niveau des dépenses de fonctionnement seront proposés la continuité des actions déjà entreprises pour ce qui concerne :

- L'animation OPAH 58 000€

Le suivi des dossiers de cette animation a permis le versement de 83 000€ d'aides sur les 98 500€ délibérés, ce qui correspond à une partie de financement de 2 907 000€ de travaux.

- L'enveloppe dédiée aux communications et promotions touristiques s'élève à 65 000€.
- Les conventions avec les partenaires touristiques concernant le musée du textile et les animations été hiver 30 000€
- Poursuite du partenariat avec la communauté de communes de Mirepoix pour ce qui concerne les missions agricoles.
- Aides aux associations 12 000€
- Achat de masques et gels covid 65 000€
- Analyse de faisabilité d'une piscine intercommunale, sur les bases de l'étude réalisée et mise à disposition par la commune de Lavelanet.

Les impôts ménages seront proposés au même taux que l'an dernier, la taxation concernant les ordures ménagères suivra le montant du service appelé par le SMECTOM. La taxe GEMAPI sera également au même niveau que les montants appelés par les syndicats symar val d'Ariège et syndicat bassin grand hers.

Les Allocations Compensatrices seront proposées selon les montants entérinés par la délibération de février 2020. Il restera sur ce sujet à se déterminer sur la valeur du coût transféré concernant le PLUI.

Au niveau des dépenses et recettes d'investissement

- Poursuite des travaux sur le PLUI 205 000€ (solde de la mission)
- Aides aux acteurs privés, comprenant les aides aux installations d'entreprises et les aides octroyés dans le cadre de l'OPAH 177 000€
- Réalisation du projet de réhabilitation des friches SAB Meca09 354 000€
- Concernant la démolition de la friche Mirabeau, celle-ci étant terminée, et le futur projet d'hôpital reconditionné, il est prévu de rembourser les aides versées par anticipation pour 116 000€.
- Falaise de Fontesorbes 136 000€
- Un emprunt de 300 000€ sera nécessaire afin de répondre aux aides octroyées aux entreprises dans le cadre des fonds locaux créé suite à la crise du covid19 : 90 000€, les 210 000€ restants sont alloués à l'équilibre des budgets annexes zones industrielles et hôtel d'entreprise.

#### Budget hôtel d'entreprise

Les chapitres concernant le fonctionnement ne comportent pas de fluctuation notable, la proposition principale concerne les aménagements liés aux :

- Travaux pour l'accueil de nouvelles entreprises 318 000€

#### Budget Monts d'Olmes

Les charges générales sont inchangées elles intègrent principalement les coûts liés à la location de la dameuse et chargeuse 73 000€ et de l'Algeco faisant usage de garage 27 000€ ; les autres dépenses de fonctionnement sont inchangées.

La saison 2019-20 marque la première saison du second engagement avec la SAVASEM pour une DSP de 6 années ; 1 080 000€ seront affectés à cette mission pour l'année 2020, les ventes de forfaits seront estimées à hauteur de 700 000€.

La réalisation du garage sera inscrite à hauteur de 1 110 000€, la consommation de ces crédits, en raison de la saisonnalité et des conditions climatiques sera réalisée sur plusieurs années.

#### Budget Montségur

Le budget comporte le report de crédit concernant les travaux pour le musée et bâtiment d'accueil 3 173 000€. L'emprunt ayant été contracté concernant ce projet et une partie libérée en 2018 (200 000€), le solde 560 000€ sera appelé en fonction de l'avancement des travaux et du besoin de trésorerie.

#### Budget zones industrielles

Les chapitres d'investissements ne contiennent pas dépenses particulières, une enveloppe de 15 000€ est prévue pour les cas d'entretiens particuliers.

### **5.2 Programmation pluriannuelle :**

La programmation ci-dessous tient compte à partir du budget 2020, d'une évolution des charges et des recettes de fonctionnement à hauteur de 1% par an.

La section d'investissement intègre les projets existants avec une répartition pour les plus importants sur plusieurs années.

#### **Evolution du fonctionnement**

	BUDGETS ANNEES 2020-2022														
	BP			MO			MONTSE			ZI			HOTEL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>															
2 Déficit antérieur				124 292			0			0			0		
11 Charges à caractères général	711 900	684 019	690 859	173 000	174 730	149 477	26 000	26 260	26 523	58 000	58 580	59 166	126 000	127 260	128 533
12 Charges de personnel	1 223 000	1 247 460	1 272 409	0	500	500	37 000	37 370	37 744						
14 Atténuation prdts	4 281 699	4 281 000	4 281 000												
65 Autres charges	3 040 610	3 142 255	3 249 464	1 080 000	1 200 000	1 300 000	0			0	0	0	100		
66 Charges financières	25 627	22 650	18 794	64 124	57 172	44 897	4 199	17 947	16 868	20 870	18 155	14 453	52 392	45 501	37 687
67 Charges exceptionnelles	1 250 010	1 401 584	1 353 999	4 000	4 040	4 080				0			1 000	1 010	1 020
Virement Investissement	169 217	228 190	214 243	413 441	359 523	272 750	37 888	109 809	110 887	40 987	116 169	78 431	84 311	190 566	197 408
<b>TOTAL</b>	<b>10 702 063</b>	<b>11 007 158</b>	<b>11 080 768</b>	<b>1 858 857</b>	<b>1 795 965</b>	<b>1 771 705</b>	<b>105 087</b>	<b>191 386</b>	<b>192 021</b>	<b>119 857</b>	<b>192 904</b>	<b>152 050</b>	<b>263 803</b>	<b>364 337</b>	<b>364 648</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>															
2 Excédent antérieur	0	68 100	-14 378	0	0	-0	0	-928	-0	0	-7 666	-0		-10 900	0
13 Atténuation de charges	35 000	35 700	36 414		1 000	1 000	0								
70 Produits des services	109 000	111 180	113 404	703 000	900 000	900 000	0						35 100	35 802	36 518
73 Impôts et taxes	8 037 554	8 198 305	8 362 271										0		
74 Dotations, Subventions	2 427 609	2 451 885	2 500 923	0	0	0	30 000	31 900	31 900				0		
75 Autres prdt gestion courrante	161 000	127 610	130 162	120 000						66 000	67 320	68 666	124 000	126 480	129 010
76 Produits divers	0	0	0								0	0		0	0
77 Produits exceptionnels	0	0	0	1 035 857	894 965	870 705	74 159	160 414	162 018	46 191	133 250	83 383	93 803	212 955	215 085
<b>TOTAL</b>	<b>10 770 163</b>	<b>10 992 780</b>	<b>11 128 796</b>	<b>1 858 857</b>	<b>1 795 965</b>	<b>1 771 705</b>	<b>104 159</b>	<b>191 386</b>	<b>193 917</b>	<b>112 191</b>	<b>192 904</b>	<b>152 050</b>	<b>252 903</b>	<b>364 337</b>	<b>380 612</b>
<b>SOLDES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 100</b>	<b>-14 378</b>	<b>48 028</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>	<b>-928</b>	<b>-0</b>	<b>1 896</b>	<b>-7 666</b>	<b>-0</b>	<b>-0</b>	<b>-10 900</b>	<b>0</b>	<b>15 965</b>

### Evolution des investissements

	BUDGETS ANNEES 2020-2022														
	BP			MO			MONTSE			ZI			HOTEL		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>															
Déficit antérieur	0	0	0	232 041	0	0				4 369	0	0	0	0	
16 Annuités d'emprunt	112 484	113 190	82 243	394 960	303 523	215 750	18 288	49 809	50 887	84 014	86 169	68 431	182 564	180 566	182 408
20 Immo incorporelles	219 000	30 000	32 000	8 000	6 000	7 000	11 700	10 000	10 000	1 000			5 000		
204 Subventions d'équipement	367 000	60 000	70 000												
21 Immo corporelles	539 856	50 000	60 000	1 276 440	50 000	50 000	3 183 080	50 000	50 000	15 973	30 000	10 000	334 322	10 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 340</b>	<b>253 190</b>	<b>244 243</b>	<b>1 911 441</b>	<b>359 523</b>	<b>272 750</b>	<b>3 213 068</b>	<b>109 809</b>	<b>110 887</b>	<b>105 356</b>	<b>116 169</b>	<b>78 431</b>	<b>521 886</b>	<b>190 566</b>	<b>197 408</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>															
1 Solde d'exécution d'inv.reporté	11 263			0			115 180						129 575		0
21 Virement section fonct															
10 FCTVA - 1068	163 360	25 000	30 000	0						4 369			0		
13 Dotations, Subventions	594 500			1 498 000	0	0	2 500 000			60 000	0	0	308 000	0	0
16 Emprunt	300 000				0	0	560 000			0				0	0
Virement fonctionnement	169 217	228 190	214 243	413 441	359 523	272 750	37 888	109 809	110 887	40 987	116 169	78 431	84 311	190 566	197 408
<b>TOTAL</b>	<b>1 238 340</b>	<b>253 190</b>	<b>244 243</b>	<b>1 911 441</b>	<b>359 523</b>	<b>272 750</b>	<b>3 213 068</b>	<b>109 809</b>	<b>110 887</b>	<b>105 356</b>	<b>116 169</b>	<b>78 431</b>	<b>521 886</b>	<b>190 566</b>	<b>197 408</b>
<b>SOLDES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessous présente un calcul de l'épargne nette sur les années 2012 à 2019, c'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Eparqne de gestion 2012 à 2019									
	Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 551 537</b>	<b>9 667 221</b>	<b>9 429 176</b>	<b>9 488 484</b>	<b>9 715 580</b>	<b>9 937 975</b>	<b>10 314 332</b>	<b>10 271 194</b>
70 vente de produits		31 188	16 981	37 609	37 959	116 319	112 789	126 622	81 479
013 Atténuations de charges		5 317	7 238	15 288	16 185	15 318	14 514	6 610	7 704
73 impôts et taxes		6 818 100	6 916 762	6 841 178	7 070 614	7 133 193	7 688 561	7 881 928	8 004 491
74 Dotations et participations		2 650 471	2 631 898	2 492 801	2 336 482	2 411 016	2 092 265	2 077 138	2 140 640
75 Autres produits		46 461	94 342	42 300	27 244	39 734	29 846	209 034	36 880
76 Produits financiers									
77 produits exceptionnels								13 000	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 130 571</b>	<b>9 608 839</b>	<b>8 834 264</b>	<b>9 240 853</b>	<b>9 681 004</b>	<b>9 679 769</b>	<b>9 961 235</b>	<b>10 378 710</b>
011 Charges générales		317 224	372 208	370 356	387 554	668 385	370 980	497 523	693 008
012 Charges de personnel		843 918	828 545	805 861	785 335	938 239	1 052 530	1 113 822	1 279 982
014 Atténuatun de produits		4 323 097	4 347 314	4 347 314	4 377 314	4 422 696	4 242 997	4 301 127	4 294 640
65 Autres charges de gestion		2 405 418	2 603 920	2 321 951	2 550 779	2 728 946	2 752 168	2 973 213	2 791 686
66 Charges financières		56 465	51 688	46 930	41 903	44 685	34 175	25 343	36 695
67 Charges exceptionnelles		1 184 449	1 405 164	941 852	1 097 968	878 053	1 226 919	1 050 207	1 282 699
Frais financiers		56 465		46 930	41 903	44 685	34 175	25 343	36 695
<b>Dépenses de gestion</b>		<b>9 074 106</b>	<b>9 608 839</b>	<b>8 787 334</b>	<b>9 198 950</b>	<b>9 636 319</b>	<b>9 645 594</b>	<b>9 935 892</b>	<b>10 342 015</b>
<b>Epargne de gestion</b>		<b>477 431</b>	<b>58 382</b>	<b>641 842</b>	<b>289 534</b>	<b>79 261</b>	<b>292 381</b>	<b>378 440</b>	<b>- 70 821</b>
Frais financiers		56 465	51 688	46 930	41 903	44 685	34 175	25 343	36 695
<b>Epargne brute</b>		<b>420 966</b>	<b>58 382</b>	<b>594 912</b>	<b>247 631</b>	<b>34 576</b>	<b>258 206</b>	<b>353 097</b>	<b>- 107 516</b>
Remboursement de capital		103 135	104 711	106 362	108 093	109 908	122 049	133 782	133 782
<b>Epargne nette</b>		<b>317 831</b>	<b>- 46 329</b>	<b>488 550</b>	<b>139 538</b>	<b>- 75 332</b>	<b>136 157</b>	<b>219 315</b>	<b>- 241 298</b>

En l'absence de question suite à cette présentation, le Président fait procéder aux votes par l'assemblée délibérante.

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le Président clôture la séance à 18 h 20.